



## **Rapport pour le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de la municipalité de La Nation**

**Numéro du rapport:** DGB-04-2025

**Sujet :** Proposition – Calendrier des réunions futures du Conseil de la bibliothèque

**Date de la réunion :** 12 juin 2025

**Préparé par :** Pierre Leroux, directeur général de bibliothèque

**Diffusé et/ou collaboré avec :** secrétaire du conseil d'administration

**Approbation :** N/A

*En accord avec la recommandation basée sur le contenu de ce rapport.*

## **Recommandation**

[Que le Conseil d'administration approuve la proposition suivante concernant la structure des réunions : 1- Tenir des réunions régulières le quatrième jeudi de chaque mois, sauf en juillet, août et décembre. 2- Confirmer ou ajuster l'heure actuelle des réunions, soit 20 h, selon la disponibilité des membres. 3- Tenir des réunions extraordinaires au besoin, notamment pour les préparatifs budgétaires. 4- Établir le bureau municipal de Casselman comme lieu officiel pour les réunions régulières, avec possibilité de réunions spéciales dans d'autres lieux pour des visites ou discussions ciblées.]

## **Considérations financières**

Les implications financières ont été vérifiées avec le budget annuel et/ou la politique ou le règlement applicable approuvé : N/A

## **Contexte**

Avec la reconstitution du Conseil de la bibliothèque et la reprise des activités, il est essentiel de définir une structure de réunions claire, fonctionnelle et conforme aux exigences législatives, tant pour le conseil que pour le public.

## **Rapport**

### **Calendrier des réunions régulières**

Le Conseil se réunira le quatrième jeudi de chaque mois, sauf en juillet, août et décembre.

Ce calendrier prévoit neuf (9) réunions annuelles, ce qui répond à l'exigence minimale de sept (7) réunions par année prévue par la Loi sur les bibliothèques publiques.

### **Heure des réunions**

L'heure actuelle des réunions est 20 h.

Les membres du Conseil sont invités à confirmer si cette heure leur convient ou à proposer une autre option, si nécessaire.

### **Réunions extraordinaires**

Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées par la présidence, au besoin.

Cela peut inclure des séances de planification budgétaire, des consultations ou des dossiers urgents.

### **Lieu des réunions**

Les réunions régulières se tiendront au bureau municipal de Casselman.

Des réunions spéciales pourront être tenues dans d'autres emplacements – tels que des succursales de bibliothèque – pour des visites ou des discussions liées à un site précis.

### **Liens aux priorités**

Un calendrier stable et bien communiqué favorise la responsabilisation, la bonne gouvernance et une supervision efficace des services, de la planification et du développement budgétaire de la bibliothèque.

### **Plan de communication**

[En collaboration avec la Coordinatrice de communication et marketing, veuillez expliquer brièvement comment vous voulez communiquer cette décision ou sujet au public, cas échéant.]

### **Autre(s) option(s) à la recommandation**

Une fois confirmé, le calendrier des réunions et leur lieu seront publiés sur le site Web de la municipalité et partagés via les canaux habituels de la bibliothèque.

### **Pièces jointes**

Les membres peuvent proposer d'autres jours, fréquences ou formats pour améliorer la participation ou l'efficacité, au besoin.